

SOCIÉTÉ COMMERCIALE D'ACCONAGE, Alger

S.A., 31 octobre 1922 p. 99 ans.

Société Commerciale d'Acconage
(*La Journée industrielle*, 2 décembre 1922)

Cette société anonyme, au capital de 250.000 francs, qui a son siège à Paris, 28, rue de Châteaudun, a tenu récemment une assemblée extraordinaire, laquelle, constatant que la société, arrivée à expiration le 5 mars 1922, a continué d'exister en fait, bien que la prorogation n'ait pas été votée, a décidé la création d'une nouvelle société qui, sous la même dénomination, continuera les opérations sociales.

Le capital reste fixé à 250.000 fr., en actions de 500 francs, toutes attribuées en rémunération d'apports.

Le conseil d'administration est composé de MM. Maurice Thibaut, à Alger, quai Nord ; Albert Thibaut à Alger, rue de Constantine, 14 ; Félix Gorchs-Chacou [SCAC], à Neuilly-sur-Seine (Seine), 19, rue Saint-Pierre ; Gaston Bouffé [SCAC], à Paris, boulevard Beauséjour, 45 ; et Robert Galoppe ¹ [SCAC], à Paris, boulevard Haussmann, 153.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE D'ACCONAGE
S.A. frse au capital de 0,25 MF.
Siège social : Paris, 28, r. de Châteaudun
Siège d'exploitation : Alger, grand môle de l'Agha
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 467)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
composé de 3 à 5 membres, nommés p. 6 ans propriétaires de 10 actions.
GORCHS-CHACOU (Félix)[SCAC], 19, r. Saint-Pierre, Neuilly-sur-Seine ; pdt ;
THIBAUT (Albert), 14, r. de Constantine, Alger ; adm. délégué ;
THIBAUT (Maurice), 7, r. de Rovigo, Alger ; adm. délégué ;
GALOPPE (Robert)[SCAC], 153, bd Haussmann, Paris ;
BOUFFÉ (Gaston)[SCAC], 43, bd Beauséjour, Paris.

COMMISSAIRES AUX COMPTES
GORCHS-CHACOU (Émile)[SCAC], 175, av. de Neuilly, Neuilly-sur-Seine.

Capital. — 0,25 MF en 500 act. de 500 fr.

Répartition des bénéfices. — 5 % à la rés. légale, 10 % au conseil. Le solde aux actions, sauf prélèvements pour réserves spéciales et amortissement.

¹ Robert Galoppe (1877-1938) : beau-fils de Jules Mesnier (1840-1919), fondateur de la Société commerciale d'affrètements et de commission (SCAC). Son représentant dans diverses participations, président de la Société des îles malgaches. Voir [encadré](#).

NÉCROLOGIE
Félix Gorchs-Chacou
(*Le Matin*, 24 mai 1925)

On apprend la mort de M. Félix Gorchs-Chacou, administrateur délégué de la Société commerciale d'affrètements et de commission, décédé en son domicile, 19, rue Saint-Pierre, à Neuilly-sur-Seine, le 21 mai 1925. Ses obsèques auront lieu le mardi 26 courant, à 10 heures, en l'église Saint-Pierre de Neuilly, où l'on se réunira.

Ni fleurs ni couronnes. Le présent avis tient lieu de faire-part.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE D'ACCONAGE
S.A. frse au capital de 0,25 MF.
Siège social : Paris, 28, r. de Châteaudun
Registre du commerce : Seine, n° 205.508
Siège d'exploitation : Alger, grand môle de l'Agha
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 454)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 3 à 5 membres, nommés p. 6 ans propriétaires de 10 actions.

BOUFFÉ (Gaston)[SCAC], 43, bd Beauséjour, Paris ; pdt ;
THIBAUT (Albert), quai de la Petite-Douane, Alger ; adm. délégué ;
THIBAUT (Maurice), quai Nord, Alger ; adm. délégué ;
GALOPPE (Robert)[SCAC], 153, bd Haussmann, Paris ;
MARCERON (Marcel)[SCAC], 103, av. de Neuilly, Neuilly-sur-Seine ;
FOSSORIER (Robert)[SCAC], 31, av. Victor-Hugo, Paris ; secr.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

GORCHS-CHACOU (Émile)[SCAC], 175, av. de Neuilly, Neuilly-sur-Seine.

Capital. — 0,25 MF en 500 act. de 500 fr.

Répartition des bénéfices. — 5 % à la rés. légale, 10 % au conseil. Le solde aux actions, sauf prélèvements pour réserves spéciales et amortissement.

ALGER, TROISIÈME PORT DE FRANCE

Société commerciale d'acconage
(*Le Courrier maritime nord-africain*, 10 octobre 1927)



LES HANGARS DE LA SOCIÉTÉ COMMERCIALE D'ACCONAGE À ALGER

La Société commerciale d'acconage, au capital de 250.000 francs, dont le siège social est à Paris, 28, rue de Châteaudun, et son siège d'exploitation Grand Môle de l'Agha, Alger, avec MM. A. et M. Thibaut pour administrateurs délégués, a pour objet toutes opérations d'acconage : débarquement, embarquement, transbordement de marchandises générales, charbons, animaux, produits de toute nature et toutes opérations commerciales et industrielles se rattachant à ces affaires.

La Société commerciale d'acconage possède un matériel flottant et de quai très important :

- 34 chalands (lui permettant de stocker 4.500 tonnes) ;
- 2 remorqueurs à vapeur ;
- 1 vedette ;
- 1 pompe de sauvetage débitant 60 tonnes à l'heure ;
- 1 ponton mâturé.

Au grand môle de l'Agha, la société possède également un hangar de 1.500 mètres, couvert, situé dans un terrain clôturé d'une superficie de 5.000 mètres carrés.

SERVICE DU NETTOIEMENT.

Acquisition de 100 tonnes de charbon de bois de 1^{re} catégorie destiné aux gazogènes.

(Bulletin municipal officiel de la ville d'Alger, janvier 1943)

M. LAFFARGE. — Messieurs, Sur la demande de votre service du nettoyage, nous avons été conduits à procéder à un appel d'offres en vue de l'acquisition de 100 tonnes de charbon de bois de 1^{re} catégorie.

Nous avons enregistré les offres suivantes :

Société nord-africaine des ciments Lafarge, 39, rue d'Isly, Alger : 300 fr. le quintal.

Bois et charbon de Kabylie, M. Ivorra, directeur-gérant, 89, bd. Clemenceau, Saint-Eugène : 308 fr. le quintal.

Sté Charbonac, 6, rue Jules-Ferry, Alger : 350 fr. le quintal.

Sté Raveau-Cartier et Cie, 8, rue Charras, Alger : 355 fr. le quintal.

M. Predj Bachir, 33, rue Mogador, Alger : 360 fr. le quintal.

[Sté commerciale d'acconage, 23 bis, bd. Carnot, Alger : 361 fr. le quintal.](#)

L'offre la plus avantageuse étant celle de la Sté nord-africaine des ciments Lafarge, vos services proposent de la retenir.

Nous vous demandons, en conséquence :

1°) d'accepter ces propositions ;

2°) d'autoriser le Président à signer le traité à intervenir avec la Sté nord-africaine des ciments Lafarge.

La dépense sera prélevée sur les disponibilités du crédit inscrit au chapitre XII, article 9 (Nettoisement, cavalerie, matériel) du B.S. 1943.

Adopté.
